

AVIS DE COURSE (AC)

LA DOUBLE North Sails 2026

45ème ÉDITION - Port-Choiseul (Versoix)

SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

Organisateur: Club Nautique de Versoix
Président du comité d'organisation: Benjamin Curti
Président du comité de course : Giuliano Zennaro

	[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1. [SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par un membre du Comité, ou une pénalité discrétionnaire (DP) qui peut être appliquée après une instruction, par un Comité de réclamation (PC). Ceci modifie les RCV 60.5(b)(3) et A5.
1	Règles
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV). Le règlement ACVL – SRS en vigueur Les instructions de course (IC) et leurs annexes Le règlement du Championnat du Petit Lac L'Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (RS 0.747.221.11) approuvée par l'accord franco-suisse du 7 décembre 1976.
1.2	Les prescriptions suivantes de SWISS SAILING s'appliquent peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ - Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV - Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux réglementations 19, 20 et 21 de World Sailing
1.3	Les règles sont modifiées comme suit : 1) La "Test rules DR21-01" de World Sailing s'appliquera. Cette règle modifie la définition "<i>Prendre le départ</i>" comme suit : <i>Prendre le départ :</i> - Un bateau prend le départ quand sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours : a) au moment, ou après son signal de départ, ou b) pendant les 60 dernières secondes précédant son signal de départ. - Quand un bateau prend le départ selon la définition (b) de "prendre le départ", il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne et sa pénalité sera de 30 minutes, ajoutées sans instruction à son temps réel de course. Ceci modifie les règles 63.1 et A5.1. L'abréviation pour la pénalité de départ selon la règle DR21-01 b) est ASP (Alternative Scoring Penalty). 2) La RCV 29 ne s'appliquera pas. (pas de rappel possible) 3) La RCV 35 et A5.1, A5.2 sont modifiées de sorte que tout bateau qui finit après le temps limite de course sera classé DNF 4) La 44.1 (voir 12.1)
1.4	Règles de classe : 1) RCV 49 : seuls les bateaux ayant des règles de classe ou mesurés selon SRS autorisant les trapèzes sont autorisés à utiliser ce genre d'équipement. 2) RCV 51 : Seuls les bateaux ayant des règles de classe ou mesurés selon SRS autorisant un lest mobile ou un appendice inclinable sont autorisés à utiliser ce genre d'équipement. 3) RCV 52 : Pour les participants dans la classe NJ-TCFX, la règle 52 RCV ne s'applique pas. Cependant, l'utilisation d'un pilote automatique ou autre système de régulation de l'allure ou de cap non manuel est interdite.
1.6	La langue officielle est le français
2	Instructions de course
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur https://www.manage2sail.com/e/DoubleCNV26 au plus tard le vendredi 11 septembre 2026 à 19 :00 heures.
3	Communication
3.1	Le tableau officiel est situé sur le serveur https://www.manage2sail.com/e/DoubleCNV26 Aucun document imprimé ne sera distribué. Chaque compétiteur doit se doter d'un moyen pour obtenir et lire ces communications.

AVIS DE COURSE (AC)

LA DOUBLE North Sails 2026

3.2	Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
3.3	[NP] Chaque skipper devra avoir installé et mis en fonction l'application de suivi fournie par l'organisation, disponible sur le tableau officiel de l'événement.
4	Admissibilité, inscription et confirmation d'inscription
4.1	L'événement est ouvert à tous les bateaux des classes NJ, TCFX, TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 & M2, M3.
4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur : https://www.manage2sail.com/e/DoubleCNV26 au plus tard le mercredi 09 septembre 2026 20:00 et doivent payer les droits d'inscriptions conformément à AC 5.1. Les inscriptions sont encore possible jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 jusqu'à 20h et doivent payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1, cependant les confirmations à distance ne seront plus possible. Voir (4.3) 
4.3	La confirmation d'inscription est obligatoire : elle peut être faite de deux manières : - Présentiel : se rendre au CNV le vendredi 11 septembre de 16h à 20h (voir 8.1) - A distance : remplir le formulaire à télécharger sur le serveur, https://www.manage2sail.com/e/DoubleCNV26 , à renvoyer signé et accompagné des annexes demandées au plus tard le mercredi 09 septembre à 20h uniquement par Email à ladouble@cnv.ch. L'horodateur du mail fera fois de l'heure de réception. Le bateau enregistré recevra une confirmation d'inscription écrite ainsi que le numéro de suivi MySuiviRegate (voir point 3.3) le jeudi 10 septembre au plus tard à 22h. Sans la confirmation écrite du CNV en retour de mail, le bateau ne sera pas considéré comme partant. Il devra alors se rendre sur place le vendredi 11 septembre de 16h à 20h pour finaliser sa confirmation d'inscription. (en cas de non réception de la confirmation d'inscription, pensez à vérifier votre boîte de messages indésirables) https://www.manage2sail.com/e/DoubleCNV26
4.4	Les informations suivantes peuvent être demandées à la confirmation d'inscription. - Un justificatif d'affiliation au CNV ou APB sera demandé aux inscriptions à tarif réduit. - Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. A défaut, des licences journalières pourront être achetées sur manage2sail pour un montant de CHF 10.- - Preuve de l'autorisation du port de publicité - Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile tel que requis sous AC 21. - Pour les compétiteurs de moins de 18 ans, formulaire de consentement parental signé par le parent ou le représentant légal (téléchargement sur le serveur)
4.5	<i>Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING relative à la réglementation 19 de World Sailing.</i> https://www.swiss-sailing.ch/_Resources/Persistent/cd58c0ea9d0d6643fe75cd398d345a50b5109e7b/Reg19_Dir_SwS_final.pdf
4.6	<i>Pour toutes les catégories, le nombre maximum d'équipiers est de 2, soit 2 personnes par bateau.</i>
5	Droits à payer
5.1	- Les frais d'inscription sont de 120.- par bateau payable uniquement par carte de crédit sur le site https://www.manage2sail.com/e/DoubleCNV26 - Pour les bateaux dont les Skipper est membre du CNV: les frais d'inscription s'élèvent à 80.- par bateau payable uniquement par carte de crédit https://www.manage2sail.com/e/DoubleCNV26 Pour les régatiers, les droits d'inscriptions doivent être payés lors de l'inscription sur manage2sail par carte de crédit ou Twint. Attention : pas de paiements en espèce sur place et pas de prépaiement sur le compte du club organisateur. Un justificatif d'affiliation au CNV ou APB sera demandé aux inscriptions à tarif réduit. - Les inscriptions tardives sont de 180.- par bateau payable par carte de crédit ou twint sur https://www.manage2sail.com/e/DoubleCNV26 ou en espèce ou carte de crédit le vendredi 11 septembre de 16h à 20h Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé. Le comité de course déclassera tout concurrent n'ayant pas payé sa finance d'inscription à la régates.
6	Publicité

AVIS DE COURSE (AC)

LA DOUBLE North Sails 2026

6.1	Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.				
7	Format				
7.1	L'événement est constitué d'une seule série qualificative. Cette édition accompagnée par l'Association des Propriétaires de Bateaux, (APB), nous organisons une course-croisière de l'APB en parallèle à la régata : Cet avis de course est celui de la régata uniquement. Un autre avis de course sera disponible pour les croisiéristes APB.				
8	Programme				
8.1	La Double North sails 2026 et le grand prix de TF35 sont organisés le même week-end par le CNV et partageront les infrastructures.				
8.3	Date	Heures	Description	Lieu	Remarques
	Vendredi 11	De 16:00 à 20:00	Confirmation inscription	Restaurant du CNV	
		18:30:00	Skipper Breifing	Devant ou sous la tente	
		19:00:00	Soirée Double North Sails / APB / TF35	Sous la tente	Sur inscription sur Manage2Sail Obligatoire
	Samedi 12	12:00:00	Départ de la régata	Zone de course	
	Dimanche 13	De 09:30 à 12:00	Brunch Double North Sails / APB / TF35	Sous la tente	Sur inscription sur Manage2Sail
		10:45:00	Remise des prix	Sous la tente	
8.4	Nombre de courses programmées :1				
8.6	Heure de clôture : Pour toutes les séries, l'heure de clôture est 21h59.				
9	Contrôle d'équipement :				
9.1	[NP] En plus de l'équipement imposé par la loi et les règles de classe, les bateaux auront à bord le matériel suivant : a) En conformité avec la RCV 56.3, un smartphone disposant de l'application proposée par l'organisateur, disponible sur le tableau Officiel. b) Une lampe flottante à allumage automatique, de préférence clignotante. c) Chaque équipier devra obligatoirement disposer d'un gilet de sauvetage équipé d'une lumière chimique (type Cyalume) et sifflet.				
10	Lieu				
10.1	Versoix, Port Choiseul				
10.2	Parcours : entre Genève et la pointe de Promenthoux (nyon)				
11	Le parcours				
11.1	- Départ large de Port-Choiseul - Promenthoux (porte) - Large de Port-Choiseul - Large Genthod - Large de Port-Choiseul avec bouée de passage				
12	Système de pénalité				
12.1	Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.				
12.2	L'annexe P des RCV, procédures spéciales pour la règle 42 ne s'appliquera pas.				

AVIS DE COURSE (AC)

LA DOUBLE North Sails 2026

13	Classement
13.1	- Un classement en temps réel monocoque toutes classes confondues. - Un classement en temps réel multicoque M2, M3. - Un classement en temps compensé jauge SRS, toutes classes confondues. - Un classement séparé en temps compensé pour les classes : TCF1, TCF2, TCF3, TCF4 (seront retirés les bateaux qui courent en série). - Un classement en temps réel pour les classes NJ, TCFX, et pour les séries à partir d'un minimum de 10 bateaux.
13.2	<i>le rating « DUO » sera utilisé</i>
15	Bateaux affrétés ou loués
16	Place au port
16.1	[NP] Bouées visiteurs de Port-choiseul, sans réservation possible
17	Limitations de sortie de l'eau
17.2	[NP] Le grutage pour la mise à l'eau et pour la sortie de l'eau est organisé par l'autorité organisatrice. Les réservations pour le grutage peuvent être effectuées avant l'événement auprès du responsable de la grue, les prix seront décidés sur place en fonction du nombre et de la taille des bateaux. Prix estimatif 150.- Par mail : benjamin@cnv.ch
18	Equipements de plongées et housses de protection sous-marines -N/A
19	Droit à l'image, caméras et équipement électronique
19.1	En participant à la régate, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.
19.2	Les bateaux peuvent être obligés de porter des caméras, équipements d'enregistrement du son et de positionnement tels que requis et fournis par l'autorité organisatrice.
19.3	Les compétiteurs ne doivent pas interférer avec le fonctionnement normal de l'équipement "média" fourni par l'autorité organisatrice.
19.4	Si demandé par l'autorité organisatrice, les compétiteurs doivent donner des interviews durant l'événement.
20	Décharge de responsabilité
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
21	Assurance
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.-- par incident, ou son équivalent.
22.	Prix
22.1	Un prix pour les trois premiers de chaque classement selon les classements du (13.1) Tirage au sort de nombreux prix pour les participants présents à la distribution des prix Tirage au sort des deux prix participants CDPL Redistribution des prix non-retirés
23	Informations complémentaires : veuillez contacter : benjamin@cnv.ch ou au +41765682005